

Intercommunales

SPI, S.C.R.L.

L'Assemblée générale ordinaire se réunira le mardi 29 juin 2021 à 17 heures en videoconférence.

Par dérogation à l'article L1523-13 du CDLD, l'assemblée générale ne sera exceptionnellement pas ouverte au public. Cependant les dispositions particulières ont été prises pour en assurer la publicité et la transparence :

- L'ordre du jour et la note de synthèse sont disponibles sur son site à l'adresse <http://www.spi.be/fr/spi/obligation-legales>
- Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune associée a la possibilité de poser une question relative à l'ordre du jour, au plus tard 4 jours avant la tenue de l'assemblée, à l'adresse suivant valerie.geelen@spi.be. Une réponse sera apportée et publiée sur le site à la même adresse avant l'assemblée, sauf exception prévues par le CDLC.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 comprenant le bilan et le compte de résultat après répartition, les bilans par secteurs, le rapport de gestion auquel est annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA, le détail des participations détenues au 31 décembre 2020 dans d'autres organismes tels que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du § 3 du CDLD et la liste des adjudicataires de marché de travaux, de fourniture ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges;
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Décharge au Commissaire Réviseur;
5. Nomination et démission d'Administrateurs (le cas échéant);
6. Formation des Administrateurs en 2019 et 2020;
7. Désignation du nouveau Commissaire Réviseur;
8. Création d'une société à responsabilité limitée (SRL) dont l'objet est la mise en œuvre de la mission de la "Delivery Unit Tihange" confiée par le Gouvernement wallon à la SPI;
9. Présentation du résultat 2020 selon 4 domaines d'activité stratégique de la SPI ;
10. Présentation de l'état d'avancement du plan stratégique 2020-2022 à décembre 2020.